

La « cancel culture » ou comment lyncher sans réfléchir sur les réseaux sociaux

The conversation - 11 août 2020

Yannick Chatelain - Enseignant Chercheur. Head of Development. Digital I IT, Grenoble École de Management (GEM)

La *Cancel Culture*, issue du verbe anglais « cancel » : « supprimer », « éliminer », « retirer »... pourrait se traduire par la culture de l'élimination appliquée à des hommes et/ou des organisations. Cette pratique préexistait ipso-facto bien avant sa dénomination « officielle ». Elle s'est paradoxalement concrétisée dans un monde dématérialisé. (...)

Un phénomène qui fait suite à des mouvements sociétaux

L'année 2017 a en effet marqué un tournant, grâce au mouvement « #Me Too » qui a libéré la parole des femmes d'une part, et l'affaire Harvey Weinstein de l'autre, mettant en cause ce producteur hollywoodien pour ses agressions sexuelles. Or, ces campagnes légitimes contre la prédation sexuelle ont aussi donné lieu à des attaques ad hominem, des lynchages, visant à l'humiliation publique de tel ou tel individu.

À titre d'illustration Sandra Muller, la Française qui avait lancé le hashtag #Balancetonporc a été condamnée en 2019 pour avoir diffamé l'homme qu'elle accusait de harcèlement. Le tribunal ayant estimé qu'elle avait « manqué de prudence » avec son Tweet et qu'elle avait « dépassé les limites admissibles de la liberté d'expression, ses propos dégénéralant en attaque personnelle ».

Une logique d'attaque et d'adhésion contrainte

C'est bien cette logique, attaques personnelles et usages intempestifs des réseaux sociaux, qui est au cœur de la *Cancel Culture*. De manière paradoxale, sous couvert de « libérer la parole » cette dernière s'éloigne de la liberté d'expression. Cette *Culture* ne tolère nul débat autre que l'adhésion tout en ouvrant la porte à la délation et à l'ostracisation.

Ainsi, la pratique de la *Cancel Culture* va viser à faire adhérer des individus à une cause sous peine d'être soupçonnés de soutenir, voire d'être complice de ce qui est dénoncé. Ce phénomène d'adhésion comportementale « forcée » a pu se retrouver dans le mouvement « Black Lives Matter » dont l'ampleur a été renouvelée avec l'affaire George Floyd. Par exemple l'ex-joueur de tennis Yannick Noah a déclaré regretter le silence des sportifs blancs : « C'est bien que les jeunes s'en occupent mais moi ce qui me gêne c'est que ce sont tous des métis ou des noirs ». Ce propos montre ici qu'il est implicitement demandé aux sportifs blancs de renom – ayant une facilité d'accès aux médias – de prendre position, en tant que « blancs », tout en suggérant que s'ils ne le font pas, alors ils seraient indifférents et ce parce que leur couleur de peau diffère.

Si le développement de la *Cancel Culture* peut inquiéter c'est que sous couvert de l'édification d'un monde meilleur sur des sujets sociétaux de premier plan, elle estime – au mépris des conséquences et dérives potentielle – que la fin justifie les moyens. En se retranchant derrière une posture de parangon de vertu, le risque de la *Cancel Culture* est de se substituer à la justice tout en empêchant – tout du moins en rendant périlleux – toute forme de contre-discours. En cela elle peut s'apparenter à une forme de terrorisme intellectuel. « La philosophie du bien » de la *Cancel Culture* n'est pas alors sans rappeler la phrase de Roland Barthes : « *Le fascisme, ce n'est pas d'empêcher de dire, c'est d'obliger à dire !* ».

« Cancelled » ou « lynchage en ligne »

La définition la plus proche de ce concept de *Cancelled* est donnée par le Urban Dictionary, il s'agit de renvoyer quelque chose/quelqu'un, de rejeter un individu ou une idée. Comme le pointe le *New York Times* : « Il y a une hiérarchie pour se retrouver *Cancelled* : des célébrités qui disent des choses que beaucoup de gens trouvent inacceptables, comme Kanye, qui a suggéré que l'esclavage était un choix, ou Shania Twain, qui a dit qu'elle aurait voté pour le président Trump si elle n'était pas une personne canadienne, ont été rejetées (*Cancelled*) en masse ». Si le *Cancelled* touche prioritairement les personnalités publiques, nul n'est à l'abri d'un lynchage en ligne et de voir sa vie ruinée (...). Ces « adeptes » de la pratique de la *Cancel Culture* sur la toile se font ainsi des bourreaux plus cruels que les cibles qu'ils clouent au pilori de l'Internet.

Le non-sens de l'argumentation sur la toile

Rappelons-nous ainsi que nombreux réseaux sociaux ne se prêtent pas à l'argumentation. Comment argumenter sur ces sujets de société sensibles que sont « la religion », « la sexualité », « la politique », « le racisme » en 280 signes ?

C'est un non-sens. Comme je le soulignais dans l'ouvrage *Dis, tu t'es vu quand tu tweet*, un réseau comme Twitter ne véhicule bien souvent que des « assertions ». Nous assistons ainsi régulièrement à des tweet-clash entre politiques, ceux-là mêmes qui appellent de tous leurs vœux à un usage responsable des réseaux sociaux. C'est un terreau propice au développement de la *Cancel Culture*. L'un des risques de cette pratique est l'accroissement insidieux d'une autocensure des usagers. Cette autocensure a déjà été engagée après la mise en place des lois sur le renseignement.

Exprimer une opinion divergente, plus nuancée, voire contraire à une pensée et/ou comportement imposé par ce type particulier d'*hactivisme* pourra apparaître déraisonnable eu égard aux risques encourus. Si certains réseaux sociaux ne sont pas des lieux adaptés pour débattre, tout le monde n'a pas le privilège d'avoir accès aux médias traditionnels pour faire une tribune structurée et argumentée. Tout le monde a le droit inaliénable de ne pas adhérer à une pensée et/ou un comportement qui se voudrait unique et de l'exprimer (hormis ce qui sort du cadre de la loi). (...)